



**INTERCO 35**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Ce rendez-vous essentiel doit avoir lieu au moins une fois par an. L'entretien, obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale. Il doit favoriser la liberté d'expression et contribuer à améliorer l'organisation du travail.

La CFDT revendique :

- Une information claire sur les conditions de son déroulement,
- La prise en compte de cette activité dans les missions et la charge de travail du cadre encadrant,
- Un accompagnement de l'entretien par une préparation et une information pour tous, managers et managés,
- Un temps suffisant pour permettre l'expression du quotidien du travail et la mise en perspective du projet professionnel avec l'évolution du service, ou de l'administration. L'entretien est un véritable acte de management qui doit être reconnu dans les missions des cadres.

**Collègue évalué et / ou évaluateur, tu as des questions ?**



**Interco 35  
y répond !**

Contact : Interco-35 CFDT

10 Bd du Portugal 35200 Rennes

Tel : 02 99 86 34 70

[interco35@interco.cfdt.fr](mailto:interco35@interco.cfdt.fr)